



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée

Question écrite n° 823

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le bilan à mi-parcours de l'exécution de la loi de programmation militaire (LPM) 2009-2014, effectué par la Cour des comptes et rendu public le 10 juillet 2012. La Cour relève que, malgré les succès remportés en Libye et en Côte d'Ivoire, les armées ne sont pas en situation de remplir les objectifs les plus exigeants de leurs contrats opérationnels dans le domaine conventionnel. La Cour des comptes recommande notamment « d'adopter une méthode sauvegardant la cohérence physico-financière de l'outil militaire et de préserver au maximum les éléments concourants directement aux capacités opérationnelles ». En effet, il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement va prendre afin de réduire l'écart négatif de 1,89 milliard d'euros à la fin 2011 par rapport à la trajectoire de la loi de programmation 2009-2014.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 823

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4368

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)